

ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027 DEMANDE D'ENTRÉE EN CE1

Cette classe est ouverte aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire.

**Les dossiers complets sont à déposer en format papier
avant le 11 mai 2026, délai de rigueur, à l'école St Exupéry**

COURRIEL : ecole.0060262C@ac-nice.fr

Signalé : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- avoir participé aux procédures d'admission musicales,
- avoir été retenu par la commission qui se réunira le 15 juin 2026.

Les **résultats individuels** seront **communiqués après la commission à chaque famille**.
L'inscription en CHAM n'est effective qu'après inscription en ligne au conservatoire
www.ville-grasse.fr/conservatoire-musique au plus tard le 30 juin 2026.

Les procédures d'admission en classe à horaires aménagés musicale
se dérouleront à l'Ecole Saint-Exupéry

LUNDI 15 JUIN 2026 :

- à partir de **14h** pour les **élèves scolarisés à St Exupéry**
- à partir de **17h** pour les **élèves extérieurs à St Exupéry**

en participant aux séances d'observation d'activités musicales

Une réunion d'information,
à laquelle la PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE LÉGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE,
aura lieu à l'école Mardi 28 avril 2026 à 17h30

CONVOCATION

L'élève (nom – prénom)

né(e) le est convoqué le **Lundi 15 juin 2026**

à à l'école Saint-Exupéry, pour participer aux séances d'observation d'activités
musicales en vue de son admission en classes à horaires aménagés musicales.

Tout élève qui ne se présentera pas à cette convocation verra sa candidature rejetée.

CE1



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'école St Exupéry

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit-e l'élève actuellement :

Adresse de cette école :

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Féminin ☐

Masculin ☐

Date de naissance :

Adresse :

Classe de l'année en cours :

Classe prévue à la prochaine rentrée :

Représentant légal 1 : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

ET

Représentant légal 2 : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Avant le 11 mai 2026**, déposer le dossier de candidature à l'école St Exupéry, accompagné d'une **enveloppe timbrée à l'adresse des parents**

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations et de convocation
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1^{er} bulletin du LSU de l'année 2025-2026 de l'année de CP en cours**

Au retour du dossier complet, votre horaire de convocation vous sera communiqué.

SCOLARISATION DES ÉLÈVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Saint-Exupéry, proche du Conservatoire de Grasse, 6 Rue du Saut 06130 Grasse.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est gérée par l'Inspection de Grasse dont dépend l'école Saint-Exupéry en partenariat avec le Conservatoire de Grasse.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Grasse est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Grasse sa propre contribution.

ENTRÉE EN CE1

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.

Organisation de la séance d'observation du **Lundi 15 juin 2026** :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Saint-Exupéry.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

- leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés
- leur capacité de concentration
- leur engagement individuel dans l'activité menée
- leurs aptitudes musicales :
 - Capacité à percevoir la pulsation
 - Capacité à reproduire un rythme simple
 - Engagement vocal
 - Engagement corporel

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DES CHAM

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à :

- Respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation.
- Poursuivre la scolarité en CHAM dans son intégralité (du CE1 au CM2).
- Fournir un travail personnel quotidien dans les 3 disciplines : pratique instrumentale, formation musicale, chant choral).
- Acquérir dès la rentrée un instrument sur les conseils du professeur (achat ou location).

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :